Pays Diois

aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-quatre septembre, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubeau-Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 11/09/2026

Nombre de conseillers en exercice : 74 Points 1&2 : Présents : 45 Excusés : 14 Votants : 55 Points 3 et suivants : Présents : 44 Excusés : 15 Votants : 54	ANCIEN Canton de Luc-en-Diois : MM. BOEYAERT (AUCELON) ; PLE (BARNAVE) ; FAUCHIER (BEAUMONT EN DIOIS) ; EYDOUX (BEAURIÈRES) ; FONTAINE (JONCHERES) ; VERLET (LES PRÉS) ; DONADIEU (LESCHES EN DIOIS) ; MELLET, PAGLIAROLI (LUC EN DIOIS) ; GUILHOT (MISCON) ; BRUN (MONTLAUR EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; AUBERT (VALDROME) ; MEYSSONNIER (VAL MARAVEL). PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : M. FAURE (CHARENS) ANCIEN Canton de Die : MM. CARRAU (BARSAC) ; BOUFFIER, MANQUAT, MARCHELLI, MEJEAN, MOUCHERON, ORAND, PRINTEMPS, REY, RUETSCH, SINISCALCHI, VAUCHEL (DIE) ; MOORE (MONTMAUR EN DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; ROUILLON (ROMEYER) ; MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; ROBINNE (ST ANDÉOL) ; MONGE (STE CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHÈRES EN QUINT). ANCIEN Canton de La Motte Chalancon : MM. BAUDIN (BELLEGARDE EN DIOIS) ; GARAGNON (ST DIZIER EN DIOIS) ANCIEN Canton de Châtillon–en-Diois : MM. MARCHIONNI, QUEYREL (CHATILLON EN DIOIS) ; BOSQ, MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN). PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : NEU (BOULC). POUVOIRS : ABDELLAOUI à PRINTEMPS (DIE) ; BENNANI à SINISCALCHI (DIE) ; HAAR à MANQUAT (DIE) ; MAISONNEUVE à ORAND (DIE) ; RASSAT à MOUCHERON (DIE) ; TROGNON à REY (DIE) ; TROUILLON à BOUFFIER (DIE) ; VAILLES à MEJEAN (DIE) ; SELLIER (MARIGNAC) à ROUILLON (ROMEYER) ; VINCENT (ST JULIEN EN QUINT) à MONGE (STE CROIX) EXCUSÉS : ABDELLAOUI, BENNANI, HAAR, MAISONNEUVE, RASSAT, TROGNON, TROUILLON, VAILLES (DIE) ; CHAUVIN (GUMIANE) ; CHALANCON-LAUBY (LA BATIE DES FONDS) ; SELLIER (MARIGNAC) ; VIOSSAT (ROCHEFOURCHAT) ; VINCENT (ST JULIEN EN QUINT) ; MATHIEU (VOLVENT). DÉPART EN COURS DE SÉANCE : M. EYDOUX (BEAURIÈRES) au cours du point 3 ÉGALEMENT PRÉSENTS : COSTE, COUILLER, MARCE, FORTIN

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

C260924-06

Objet :
PLANIFICATION : Bilan de la concertation et Modification N°1 Erreur Matériel Règlement Graphique Luc en Diois

Le Vice-Président Christian Rey en charge de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) expose :

Vu les articles L 153-36 et suivants et R153-20 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération C260226-02 du 26 février 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le PLUI du Diois ;

Vu l'arrêté 013-ADM-2026 du Président de la Communauté des Communes du Diois en date 18 juin 2026 prescrivant la Modification N°1 du PLUI du Diois pour correction d'une erreur matérielle sur le règlement graphique de la commune de Luc-en-Diois ;

Vu le dossier de modification N°1 du PLUI du Diois et l'exposé des motifs ;

Vu le bilan de la concertation faisant état des avis des personnes publiques associées et du public ainsi que les modalités de la mise à disposition du dossier auprès du public ;

Considérant qu'il apparait nécessaire de procéder à la modification N°1 du PLUI du Diois pour la correction d'une erreur matérielle portée au plan graphique de la commune de Luc en Diois qui vise à :
- Supprimer l'indice UD sur les parcelles AE 114, AE 115 et AE 116
- Et le remplacer par l'indice Ueq sur lesdites parcelles ;

Considérant les avis favorables du Conseil Départemental, du SCoT Vallée de la Drôme et de la Direction Départementale des Territoires de la Drôme suite à la notification du projet de modification ;

Considérant que le bilan de concertation ne révèle pas d'observations du public, le dossier de modification N°1 de PLUI du Diois, tel qu'établi pour la procédure de modification N°1 et transmis au Conseil Communautaire est prêt pour l'approbation ;

Considérant que l'entrée en vigueur de la modification N°1 du PLUI du Diois doit être précédée de sa notification au Préfet du Département, des mesures de publicité et d'une publication du PLUi modifié sur le Géoportail de l'Urbanisme ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le bilan de concertation, ci-annexé,**
- **Approuve le dossier de modification N°1 du PLUI du Diois, ci-annexé,**
- **Dit que conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme la présente délibération sera publiée sur le registre dématérialisé de la Communauté des Communes du Diois et en Mairie de Luc-en-Diois et qu'une insertion sera faite dans un journal d'annonce légale diffusé dans le département,**
- **Dit que le PLUI du Diois modifié intégrant la modification N°1 sera publié sur le Géoportail de l'Urbanisme et qu'une version papier sera consultable au siège de la Communauté des Communes du Diois 5 place Jules Plan – 26 150 Die,**
- **Dit que la présente délibération sera exécutoire qu'à l'issue du délai d'un mois à compter de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat et l'accompagnement des mesures de publicité, conformément à l'article L 153-44 du code de l'urbanisme,**
- **Charge le Président des formalités et l'autorise à signer toutes les pièces et actes nécessaires à l'application de cette délibération.**
-

Suit les signatures,
Pour expédition
conforme,
Le Président,
Alain MATHERON

Publié le :

Pays Diois
Communauté des Communes du Diois